

Découpler les performances du secteur : Vers l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

WaterAid, mars 2017

Crédits

Cette note de réflexion a été rédigée par Clare Battle. Elle prolonge la note de WaterAid rédigée en 2009 par Yael Velleman, Tom Slaymaker et Henry Northover, « *Aid Compacts' built around national plans* » (*Élaborer des pactes pour l'aide en s'appuyant sur les plans nationaux*).

Résumé

S'il n'existe pas de modèle définissant ce qu'est un secteur efficace en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène (EAH), certaines caractéristiques clés sont systématiquement identifiées comme étant essentielles à l'établissement de systèmes efficaces pour ce secteur à l'échelle nationale et locale. De même, on reconnaît de plus en plus largement que certains « comportements » sont nécessaires pour accompagner la mise en place de ces « éléments de base », les pouvoirs publics et les partenaires du développement ayant tous les deux la responsabilité d'adopter des façons de travailler qui amélioreront les performances du secteur et sa pérennité à long terme. Pour parvenir à l'objectif de fournir des services EAH qui perdurent partout et pour tous, il sera essentiel de reconnaître ces obligations mutuelles, et de travailler ensemble au développement des systèmes et capacités nécessaires.

Un engagement mondial en faveur de l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement

En 2015, les États membres des Nations unies ont pris ensemble l'engagement de parvenir à une gestion sûre et durable de services d'eau et d'assainissement universels d'ici 2030, dans le cadre du programme plus large des Objectifs de développement durable (ODD). En reconnaissant l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement comme pilier majeur du cadre mondial visant à éradiquer la pauvreté, cet engagement politique offre une opportunité historique de catalyser les progrès.

Mais les ODD ont également mis la barre plus haut pour le secteur de l'EAH. L'objectif annoncé dans l'ODD n°6 de permettre à chaque individu d'accéder à des services sûrs constitue un objectif nettement plus ambitieux que celui des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre desquels les États membres

s'engageaient à diviser par deux le nombre de personnes privées d'accès aux services d'eau et d'assainissement de base dans le monde¹.

Le bilan du secteur EAH est plutôt médiocre s'agissant de la fourniture de services permanents, abordables et accessibles. Les taux de progression restent faibles, en partie à cause d'un mauvais ciblage des financements existants, d'un manque de capacité au niveau de la planification et de l'utilisation efficace des fonds, et de l'absence de volonté politique pour mener les réformes nécessaires aux progrès. Même quand les infrastructures sont en place, les services sont souvent défectueux ou peu performants.

Alors que 663 millions de personnes vivent aujourd'hui encore sans accès à l'eau potable et 2,4 milliards sans systèmes d'assainissement adéquats, le rythme actuel de progression est très largement en deçà de ce qui serait nécessaire pour concrétiser les ambitions affichées dans les ODD relatifs à l'eau et à l'assainissement. Il faudra passer à la vitesse supérieure pour surmonter les obstacles aux progrès et concrétiser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030.

Découpler les progrès du secteur

La réalisation des cibles ODD portant sur l'eau et l'assainissement nécessitera non seulement une augmentation significative des investissements du secteur mais aussi une autre manière de travailler. Elle nous oblige à remettre en cause les normes actuelles qui encadrent le développement du secteur, et à intensifier l'identification de modèles et approches de fourniture des services qui soient véritablement inclusifs et durables.

L'expérience tirée des études menées dans divers pays nous montre que les pays et villes qui ont réussi le mieux à accélérer l'accès à des services EAH durables sont ceux qui intègrent systématiquement des mécanismes de diagnostic efficaces aptes à identifier les points de blocage qui freinent les avancées, et qui proposent des programmes de réforme pour résoudre ces problèmes. Ces mécanismes prennent le plus souvent la forme de réunions de planification pluri sectorielles et inter agences qui font le point sur les résultats des réformes et évaluent leur efficacité. Généralement impulsés par des hauts fonctionnaires et responsables politiques, ils sont ensuite répliqués à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre des services^{1,2}.

¹ Les cibles ODD pour l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène sont extrêmement ambitieuses. Elles visent l'accès universel, qui va au-delà de la sphère familiale pour inclure les lieux institutionnels tels que les écoles et les établissements de santé, tout en appelant à réduire les inégalités au niveau de l'accès aux services. Les indicateurs retenus par le groupe d'experts inter-agences (IAEG-SDGs) pour le suivi des cibles 6.1 and 6.2 établissent de nouveaux critères mondiaux ambitieux pour les services, qui constituent de nouveaux échelons dans « l'échelle des niveaux de services » utilisée par le JMP (programme commun de suivi de l'OMS et de l'UNICEF pour l'approvisionnement en eau et de l'assainissement) dans ces rapports mondiaux. Cf. <https://www.wssinfo.org/sdg-baselines/for> pour en savoir plus.

Il est en particulier de plus en plus fréquemment admis que le renforcement du secteur et le développement du système sont des éléments centraux pour la mise en place de secteurs EAH hautement performants, les investissements des bailleurs et publics devant être dirigés vers ce but. Les données montrent que pour décupler les performances du secteur, condition nécessaire à la concrétisation de l'accès universel d'ici 2030, il faut que le secteur soit fonctionnel, bien coordonné, bien planifié et accompagné d'institutions robustes³, mais aussi que les volets financier et institutionnel soient renforcés de sorte que les investissements structurels se traduisent par la fourniture de services efficaces⁴.

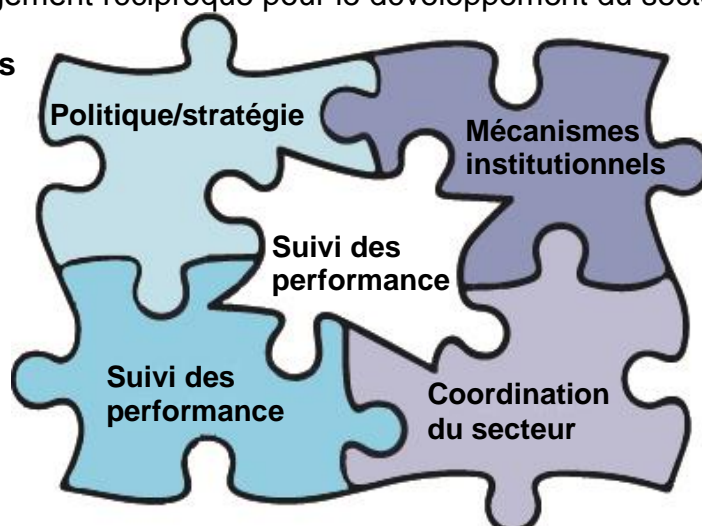
Durant l'ère OMD, les pays qui ont progressé le plus dans l'extension et la pérennisation des services EAH sont ceux qui ont mis en place les éléments indispensables à la constitution d'un secteur hautement performant. Pour faire perdurer ces avancées et progresser encore dans le cadre des ODD, les gouvernements et les partenaires du développement devront continuer à construire et renforcer ces « éléments de base », et adopter les comportements et les façons de travailler les plus à même de piloter efficacement le changement.

Identifier les éléments de base du secteur

Pour mener une action commune visant à résoudre les points de blocage du secteur, il faut au préalable avoir une compréhension partagée des différentes composantes d'un secteur EAH robuste. Si la manière dont ils s'articulent peut varier légèrement, un large consensus se dégage quant aux éléments de base essentiels caractérisant un secteur EAH performantⁱⁱ.

Les éléments de base du secteur présentés ci-dessous sont un point de départ utile pour les discussions. Ils ne constituent pas un cadre de référence absolu mais plutôt une grille d'analyse pour aider les bailleurs et les gouvernements des pays en développement à définir des paramètres communs vers lesquels tendre dans une démarche d'engagement réciproque pour le développement du secteur.

Figure : Éléments de base du secteur



ⁱⁱ WaterAid a identifié les éléments de base présentés ici dans une note de 2009. Plus récemment, le partenariat « Assainissement et Eau potable pour tous » a identifié un même ensemble de 5 éléments de base, qui peuvent également servir à guider les discussions du secteur.

Si ces différents éléments forment un cadre d'analyse utile, il est important de reconnaître que les processus de développement du secteur sont par nature dynamiques, et qu'une culture organisationnelle et de mise en œuvre qui laisse de la place à la réflexion, à la révision et aux réformes est essentielle. Pour parvenir à améliorer les performances et être plus redevable, le dialogue entre partenaires gouvernementaux et du développement doit aller au-delà de l'état structurel du secteur pour tenir compte des tendances générales dans le domaine du développement et des performances sectorielles⁵. Des partenariats flexibles et réactifs axés sur un cycle continu de suivi, de revue et de correction de cap sont par conséquent cruciaux.

1. Suivi des performances du secteur

Le suivi des performances du secteur est la pierre angulaire d'un secteur EAH robuste ; il agit comme une dynamo qui donne l'impulsion aux réformes et aux améliorations successives des performances du secteur. Pour que le suivi et l'évaluation soient efficaces, il faut améliorer la fiabilité des données et s'en servir comme base pour définir des cibles réalistes et suivre les processus de développement du secteur. Il est donc essentiel d'établir des systèmes de gestion de l'information du secteur qui relient les données financières, les résultats et l'impact.

Les mécanismes permettant de rendre compte doivent être clairement définis, et assortis d'un système multi partite de revue des performances du secteur fondé sur un suivi régulier par rapport à des résultats spécifiques (et réalistes) et l'identification systématique des points de blocage à tous les niveaux. Des procédures doivent être mises en place pour s'assurer que ces revues de performance alimentent les politiques et les stratégies, avec la mise en œuvre des réformes visant à y remédier. Un suivi indépendant des plans du secteur est essentiel, avec un libre accès à l'information pour garantir la transparence au niveau national et local. Il doit également y avoir un mécanisme permettant d'intégrer le point de vue des organisations de la société civile dans les processus décisionnels.

2. Politique / stratégie sectorielle

Cadre politique/stratégique : Un élément essentiel est l'existence d'un ensemble de politiques sectorielles claires et d'objectifs définis à l'échelle nationale, telle qu'une politique nationale de l'eau, le tout devant être étroitement lié au programme national de développement. Les politiques offrent une vision du développement du secteur et définissent des objectifs spécifiques. L'appropriation au niveau du pays est une condition importante pour tout engagement sérieux à atteindre les objectifs sectoriels. Si cette appropriation est difficile à définir, elle peut contribuer à établir des liens avec les autres secteurs qui affectent l'efficacité des politiques EAH. Les domaines de la santé, de l'éducation, du développement urbain et de l'environnement en sont des exemples évidents.

Les politiques sont élaborées par le biais de stratégies de mise en œuvre correspondant à un calendrier spécifique, pour éviter le risque des vagues promesses et aspirations. Elles doivent inclure des objectifs clairs et les mesures

nécessaires pour les atteindre, mais aussi des cibles spécifiques. Elles doivent être ambitieuses mais réalistes, et adaptées aux défis spécifiques des pays et aux contraintes au niveau des capacités. Elles devraient idéalement s'accompagner de stratégies par sous-secteurs, en mettant spécifiquement l'accent sur l'assainissement si cela n'a pas été fait dès le départ. Il existe des cadres réglementaires (lois, décrets, etc.) dans tous les pays, mais ils ont souvent besoin d'être révisés pour compléter le cadre politique, entériner les responsabilités institutionnelles, définir les normes et éviter les contradictions et le risque de chevauchement.

Contenu de la politique/ de la stratégie : Faisant partie intégrante du processus de développement national, les politiques et les stratégies sectorielles doivent être spécifiquement adaptées au contexte du pays, et clairement axées sur la lutte contre la pauvreté. Des mesures de ciblage des populations les plus pauvres et d'extension des services sont souhaitables, tout comme des dispositions visant à répondre aux enjeux plus larges que sont l'urbanisation rapide, la variabilité climatique, la pollution et les conflits. Les politiques et stratégies doivent être adaptées aux caractéristiques du secteur, en proposant une analyse précise des points de blocage et des domaines prioritaires pour les investissements. Elles doivent aussi si possible tenir compte des questions transversales telles que la gestion intégrée des ressources en eau, les moyens de subsistance et la croissance économique, la distribution équitable des services, le genre et la gouvernance. Certaines institutions y ajoutent également les stratégies relatives aux services d'eau et d'assainissement dans les situations d'urgence.

3. Coordination du secteur

Beaucoup de pays se sont engagés dans des approches sectorielles globales (sector-wide approaches – SWAp) pour le secteur de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable, ou travaillent dans ce sens, en permettant ainsi la mise en place d'un processus de planification plus cohérent et engagé lorsque le contexte est fragmenté ou comporte de multiples acteurs institutionnels, et ce quelles que soient les modalités de l'aideⁱⁱⁱ. Qu'une approche sectorielle globale ait été adoptée ou non, renforcer la coordination du secteur reste une priorité. Le leadership du ministère en charge du secteur et un partenariat avec le ministère des Finances sont jugés essentiels à l'efficacité du secteur, et il est souhaitable que soit établi un groupe de travail sectoriel qui garantit clairement l'obligation de rendre de compte au niveau institutionnel et qui inclut tous les ministères concernés (dont ceux de la santé et de l'éducation). Les bailleurs doivent, dans toute la mesure du possible, coordonner et aligner leurs interventions dans le pays conformément aux

ⁱⁱⁱ Il est important de noter que l'approche sectorielle globale (SWAp) ne constitue pas une modalité d'affectation de l'aide, et n'équivaut donc pas à la mise en commun des fonds affectés par les différents financeurs. Il est important de faire cette distinction dans la mesure où le fait d'imposer comme condition la participation à un fonds commun dans le cadre d'une approche sectorielle globale risque de dissuader certains de s'engager. Pour qu'une approche SWAp englobe véritablement l'ensemble du secteur, il vaut mieux éviter ce type d'exclusion par défaut de certains acteurs du secteur.

engagements pris dans la Déclaration de Paris et définis dans les comportements collaboratifs du partenariat SWA (Assainissement et eau potable pour tous, voir p. 9). Cette coordination peut se faire par le biais de groupes de coordination sectoriels réunissant les bailleurs qui facilitent les contacts avec les autorités gouvernementales, limitent les risques de duplication et réduisent les coûts de transaction, en désignant idéalement un bailleur référent qui représente les autres partenaires du développement.

Des plateformes multipartites devraient être établies pour permettre un engagement réel de toutes les parties concernées aux processus décisionnels du secteur, à différents niveaux. La participation du secteur privé et des ONG légitimise les processus de planification du secteur et aide à garantir un ciblage équitable des investissements. Les organisations de la société civile (OSC) et les associations d'usagers devraient également être mobilisées pour demander des comptes aux autorités et aux opérateurs des services. Une option souhaitable pour la participation des OSC serait l'établissement d'un réseau coordonné ou d'un organisme les représentant, et la participation effective des citoyens doit inclure la représentation des populations marginalisées ainsi que la diffusion de l'information via les médias pour qu'un débat public puisse avoir lieu.

4. Financement du secteur

Le budget du secteur doit être élaboré dans le cadre du processus budgétaire national, suivant une procédure clairement définie qui implique toutes les parties concernées. Il doit refléter les priorités du secteur et présenter des chiffres réalistes. Il doit idéalement inclure des cibles précises concernant les dépenses axées sur les plus pauvres. Le cadre budgétaire du secteur doit être relié au cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et au cadre de dépenses sectoriel ou au programme d'investissement du secteur, qui sont révisés chaque année pour refléter la situation budgétaire réelle. Une évaluation des besoins de financement du secteur au niveau national doit également inclure une estimation réaliste de la capacité d'absorption.

L'affectation des ressources doit se faire de façon transparente, en particulier du pouvoir central aux échelons décentralisés, en considérant séparément les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. Il est également souhaitable que soient élaborés des cadres de dépenses sectoriels qui reflètent la taille et les besoins du secteur. Des accords de co-financement entre gouvernements et bailleurs sont de plus en plus fréquents pour favoriser l'alignement des interventions du secteur. Un aspect essentiel de ces accords est l'engagement du bailleur de s'aligner progressivement sur les systèmes nationaux (qui peuvent inclure ou non un mécanisme de mise en commun des fonds), le but étant idéalement d'arriver à ce que le bailleur utilise les systèmes nationaux et évolue vers un financement plus prévisible à long terme en améliorant ainsi la planification et la mise en œuvre des interventions. Quand le financement des bailleurs intervient hors-budget, ces fonds doivent être comptabilisés et inclus dans les dépenses du secteur. Autre aspect jugé essentiel, des mécanismes pérennes de financement du

secteur (comme le recouvrement durable des coûts), qui doivent viser à inclure des mesures spécifiques à destination des plus pauvres.

5. Modalités institutionnelles

Les rôles et responsabilités des diverses institutions doivent être définis précisément en séparant clairement les fonctions d'élaboration des politiques, de régulation et de fourniture des services pour éviter les conflits d'intérêt et établir précisément la chaîne de responsabilité et les obligations liées à la définition des cibles et au suivi des progrès. On devrait idéalement inclure des mécanismes institutionnels permettant une action transversale entre les différents secteurs ayant un impact sur les services d'eau et d'assainissement, ou qui en tirent des bénéfices. Des plans de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines sont un aspect crucial et requièrent une analyse systématique des besoins dans ce domaine. Il est également souhaitable que les besoins de renforcement des capacités soient spécifiés à différents niveaux à destination des institutions du secteur et des collectivités locales notamment, mais aussi des autres ministères et secteurs.

Des réformes de décentralisation ont été mises en œuvre dans beaucoup de pays en développement, à des degrés divers. Mais les recherches de WaterAid⁶ n'ont permis d'identifier qu'un nombre trop limité de pays où la décentralisation institutionnelle s'est accompagnée d'une décentralisation fiscale. En conséquence, de trop nombreuses collectivités locales qui se sont vues déléguer la gestion des services disposent de moyens insuffisants pour assurer cette responsabilité. On doit donc tenir compte de la décentralisation comme élément du contexte dans lequel les plans sectoriels sont financés et mis en œuvre. Le rôle du pouvoir central doit dans ce cas être clairement défini, et pris en compte dans les modalités qui articulent les approches sectorielles globales.

Les acteurs du secteur EAH doivent suivre le rythme des réformes plus larges de décentralisation et transférer les responsabilités ainsi que les moyens nécessaires aux échelons administratifs territoriaux. La participation et l'inclusion d'un large éventail d'acteurs sont essentiels à la planification et à la mise en œuvre adéquates des services EAH. On considère généralement qu'un processus de planification participatif est essentiel. Ce processus doit idéalement s'accompagner d'efforts visant à renforcer la capacité des autorités locales autour de la bonne gestion de l'information.

Mettre en pratique : les difficultés à lever pour établir des secteurs opérationnels

Dans le cadre des OMD, l'accent avait logiquement été mis sur la création de nouveaux services permettant d'accéder à l'eau et à l'assainissement, les partenaires du développement comme les pays concernés s'attachant à atteindre les objectifs fixés. Mais cette focalisation sur les nouveaux services et les investissements récurrents dans les infrastructures s'est souvent faite au détriment

des investissements dans le développement des systèmes locaux, et n'ont guère contribué à aider les pays à mettre en place les éléments de base décrits plus haut.

En conséquence, l'aide en faveur du secteur EAH n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait pu l'être. Les interventions sous forme de projets représentaient 85 % de l'aide consacrée à l'eau et à l'assainissement en 2013⁷, et – avec la santé reproductive – ce secteur a connu la plus forte fragmentation de tous les secteurs entre 2005 et 2009⁸. Le secteur EAH a souvent été caractérisé par une mauvaise coordination et des données inadéquates, ce qui a entravé l'élaboration des politiques et la planification et conduit à une capacité limitée à obtenir, absorber et utiliser les fonds de manière efficace, avec pour conséquence la création d'un cercle vicieux de sous-investissement et de mauvaise performance⁹.

Aujourd'hui, une grande partie des investissements des pays en développement et de leurs partenaires de développement continue d'être affectée à des projets à court terme, en mettant souvent l'accent sur des investissements directs pour les infrastructures hors d'un cadre sectoriel général axé sur la fourniture pérenne des services. Il apparaît clairement qu'il n'existe pas encore de leadership clairement identifié défendant les questions de développement du secteur EAH, de mobilisation des moyens et de revue et de coordination de ses différentes composantes, et la volonté politique d'améliorer les services d'eau et d'assainissement est freinée par l'absence de système institutionnel apte à orienter les progrès.

Pour mettre en place les éléments de base nécessaires pour concrétiser et pérenniser l'accès aux services, les pays en développement et leurs partenaires doivent par conséquent penser, agir et se comporter différemment. Il ne s'agit pas d'établir de nouvelles règles encadrant les conditions des bailleurs mais plutôt d'arriver à un accord commun articulant les obligations réciproques des bailleurs et des gouvernements des pays en développement pour développer et renforcer les plans et systèmes nationaux, et identifier les changements nécessaires au niveau des comportements des uns et des autres pour que les services perdurent.

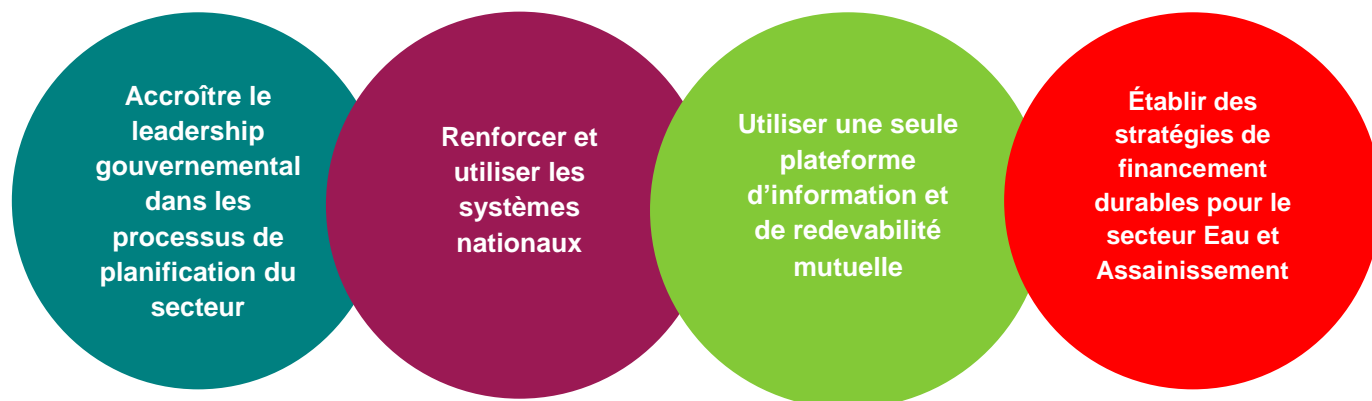
En faisant évoluer les comportements, on permettra aux investissements de jouer un rôle catalyseur en aidant les pays concernés à mettre en place des secteurs EAH capables d'identifier et de résoudre les principaux points de blocage, et d'élaborer des solutions locales garantissant des services adéquats pour tous et pour toujours. Cette approche permettra en outre de s'assurer que l'aide octroyée contribue à mobiliser les ressources domestiques nécessaires pour pérenniser les services, en sevrant les pays de leur dépendance à un appui externe.

Une obligation mutuelle de rendre compte par le biais d'un partenariat mondial

En tant que plateforme mondiale multipartite, le partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA) est idéalement placé pour avoir un effet catalyseur et amener une plus grande coopération pour le développement dans le secteur de l'EAH, en réunissant les partenaires dans le but de renforcer les processus de planification, de mise en œuvre et de revue sectorielle. Pour renforcer l'obligation mutuelle de rendre compte aux fins d'efficacité du développement, le partenariat SWA a identifié quatre

« comportements collaboratifs » qui s'appliquent à la fois aux partenaires du développement et aux gouvernements, et qui sont indispensables pour que l'appui au secteur EAH soit efficace, équitable et durable (figure 2).

Figure 2 : Les comportements collaboratifs du partenariat SWA



Ces comportements ont été identifiés à l'issue de recherches, en tirant les leçons d'autres secteurs comme la santé et l'éducation, et en s'appuyant sur l'expérience directe des partenaires SWA^{iv}. Ils s'appuient également sur les principes d'efficacité de l'aide pour le développement reconnus dans la Déclaration de Paris, le plan d'action d'Accra et l'Accord de partenariat de Busan. Leur but est de focaliser l'attention sur **la manière** dont les partenaires peuvent travailler ensemble pour agir à grande échelle en vue de parvenir à l'accès universel, en renforçant les composantes de base et en améliorant la collaboration au sein du secteur EAH.

L'adoption de ces comportements sera un processus constant de collaboration, articulé autour d'une série d'étapes progressives assorties d'obligations tant pour les gouvernements des pays en développement que pour leurs partenaires de développement. Elle nécessitera des changements au niveau des approches et une prise de risques de la part de toutes les parties.

En effectuant une évaluation des comportements collaboratifs^v, le partenariat SWA peut s'assurer que les acteurs sont comptables de leurs actions par rapport aux progrès obtenus pour obtenir des résultats plus efficaces, plus durables et plus équitables.

Perspectives

Accélérer les progrès nécessaires en termes de couverture des services pour parvenir à l'accès universel d'ici 2030 dépendra de l'existence au niveau national de systèmes et d'institutions efficaces capables de planifier et de mettre en place des

^{iv} Les expériences et les leçons tirées proviennent d'études de cas au Burkina Faso, au Timor-Oriental, en Éthiopie, au Honduras, au Niger, au Libéria et au Soudan du Sud.

^v L'OMS, par le biais de son rapport GLAAS d'évaluation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde, est l'organisme référent chargé du suivi des comportements pour le compte du partenariat SWA.

services durables et équitables accessibles à tous. Sans ce fonctionnement solide du secteur EAH, l'impact des ressources ne sera pas optimisé et l'accès universel restera hors de portée.

La mise en place d'un secteur EAH robuste nécessite la coopération de toutes les parties prenantes pour que ce dernier soit bien coordonné et planifié, et doté d'institutions solides, et pour encourager une culture de flexibilité, d'adaptation et de réforme fondée sur l'identification et le traitement des points de blocage. Mais les incitations et les façons de travailler qui prévalent actuellement n'encouragent pas toujours à investir dans ce sens.

Il est par conséquent urgent que les gouvernements et les partenaires du développement définissent ensemble des objectifs communs et des façons de travailler dans le cadre d'un engagement réciproque en faveur du développement du secteur. Les différents éléments de base et comportements repris en page 9 pourraient servir de point de départ à ces discussions. Tous les acteurs du secteur ont désormais un rôle à jouer pour qu'ils se traduisent dans les faits.

Références

¹ Northover H, Ryu S K et Brewer T (2016) *Achieving total sanitation and hygiene coverage within a generation: lessons from East Asia*. Principal auteur : Shin Kue Ryu. WaterAid. London: WaterAid. Consultable sur <http://www.wateraid.org/what-we-do/our-approach/research-and-publications/view-publication?id=85d7a0ca-181b-4d81-931b-d5b97a9456a3> (consulté le 24 avril 2017).

² WaterAid (2016). *Beyond political commitment to sanitation: navigating incentives for prioritisation and course correction in Ethiopia, India and Indonesia*. (Rapport de synthèse). WaterAid. Consultable sur <http://www.wateraid.org/~media/Files/Global/From-will-to-action/> (consulté le 24 avril 2017).

³ AMCOW (Conseil des ministres africains de l'eau) (2011). *AMCOW Country Status Overviews – Regional Synthesis Report. Pathways to Progress: Transitioning to Country-Led Service Delivery Pathways to Meet Africa's Water Supply and Sanitation Targets*. Washington, DC: The World Bank/Water and Sanitation Program. Consultable sur www.wsp.org/wsp/content/pathways-progress-status-water-and-sanitation-africa (consulté le 24 avril 2017).

⁴ Hutton G and Varughese M (2016). *The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene*.

⁵ Northover H, Ryu S K and Brewer T (2016). *ibid.*

⁶ WaterAid. 2008. *Think local, act local: Effective financing of local governments to provide water and sanitation services*.

⁷ Système de notification des pays créanciers de l'OCDE

⁸ Bürcky U (2011). *Trends in In-country Aid Fragmentation and Donor Proliferation: An Analysis of Changes in Aid Allocation Patterns between 2005 and 2009*. Rapport commandé par le groupe de travail de l'OCDE sur la division du travail et la complémentarité. Consultable sur www.oecd.org/dac/effectiveness/47823094.pdf (consulté le 24 avril 2017).

⁹ WaterAid (2011). *Off-track, off-target: why investment in water, sanitation and hygiene is not reaching those who need it most*. Consultable sur www.wateraid.org/~media/Publications/off-track-off-target-report-wateraid-america.ashx (consulté le 24 avril 2017).